

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

### Objet

Affaires foncières

Cession parcelle AC 341

SCI TUPACHE

---

Date de convocation  
18 juin 2021

---

Date d'affichage  
5 juillet 2021

---

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 29

Exprimés : 29

Le vingt-six juin deux mil vingt un à dix heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents** : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Gilles GLAREY, Christophe DUTHEIL, Elodie VANACKERE, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Céline BORDIER, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Delphine LAINÉ

**Procurations** : Thierry MONTEL à Olivier GUILLAUME, Christine FONTAINE à Emmanuelle ATES, Lionel FUENTES à Nathalie REBATEL, Florence YSARD JACOB à David ATES, Carine PIBOULEU à Christophe DUTHEIL, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Jean-Claude BENGRIBA à Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT à Delphine LAINÉ

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle « que la SCI TUPACHE a sollicité la commune » pour acquérir la parcelle communale AC 341, Domaine non cadastré sur la commune VALGELON LA ROCHETTE.

Monsieur le Maire informe que la commune a proposé à l'acquéreur, l'acquisition à l'euro symbolique pour la cession de la parcelle AC 341 d'une surface de 8 m<sup>2</sup>, proposition acceptée par la SCI TUPACHE.

Monsieur le Maire présente le plan sur lequel est indiquée la parcelle concernée par l'opération.

Monsieur le Maire informe que les frais de rédaction de l'acte administratif et inhérents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur.

Enfin conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que Madame REBATEL Nathalie, 1ère Adjoint au Maire, représente la commune de VALGELON LA ROCHETTE dans l'acte administratif à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1311-13

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la cession par la Commune, à l'euro symbolique, de la parcelle AC 341, Domaine non cadastré sur la commune VALGELON LA ROCHETTE, au bénéfice de la SCI TUPACHE.
- accepte que ladite cession soit régularisée par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative
- précise que les frais de rédaction de l'acte administratif et inhérents à cette cession soient pris en charge par l'acquéreur

